

Liste de vérification pour la publication des traités

EXIGENCES POUR LA PUBLICATION

En vue d'aider les États Membres et les organisations internationales à préparer les documents qu'ils soumettent pour publication en vertu de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, la Section des traités a rédigé les lignes directrices ci-après, qui énoncent les normes techniques/administratives et de qualité suivies par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour la publication des traités internationaux en ligne à l'adresse Web <https://treaties.un.org> et dans les volumes reliés du *Recueil des traités* des Nations Unies.

VÉRIFICATION PRÉALABLE DES TEXTES ORIGINAUX

- (1) Comparer entre eux tous les textes originaux certifiés pour s'assurer qu'ils sont complets. Veiller à ce que les titres des traités, les noms des parties, le nombre d'articles, la numérotation des paragraphes, les dates et lieux de conclusion, les signatures et les clauses finales d'authentification (testimoniums), et les annexes éventuelles (telles que des cartes de délimitation frontalière) correspondent dans toutes les langues;
- (2) Les pages des textes originaux doivent se suivre sans interruption. Il ne doit manquer aucune partie ni aucune page;
- (3) Les copies des textes originaux certifiés doivent être de bonne qualité, nettes, sans taches ni autres imperfections. Elles doivent être facilement lisibles et lisibles à la machine et doivent pouvoir être numérisées sans que la qualité de l'image soit altérée;
- (4) Bien que les méthodes utilisées pour la certification/l'authentification des textes originaux varient selon la pratique des États, l'apposition d'initiales, de sceaux, de cachets ou d'autres attributs d'authentification directement sur les textes des traités est fortement déconseillée, car elle rendrait les textes partiellement illisibles et compliquerait grandement le processus de publication. Les textes originaux certifiés soumis de cette manière seront publiés «tels quels» avec une note de bas de page (déli de responsabilité) du Secrétariat.

VÉRIFICATION PRÉALABLE DES TRADUCTIONS DE COURTOISIE

- (1) La soumission de traductions en anglais ou français est vivement encouragée, car elle contribue à accélérer la publication des traités. Les traductions doivent être aussi complètes et précises que possible et porter la mention "Traduction non officielle " ou "Traduction de courtoisie".

SOUSSION DE COPIES NUMÉRIQUES

- (1) La soumission de copies numériques des traités, si disponibles, en format TIFF ou PDF et d'une résolution d'impression d'au moins 300 dpi, contribue également à accélérer le processus de publication. Ces copies peuvent être fournies sur CD ou envoyées par courriel à la Section des traités à l'adresse suivante: treatyregistration@un.org